

Ni amendable, ni négociable

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

La loi Valls-El Khomri modifierait fondamentalement les garanties actuelles en « *inversant la hiérarchie des normes* ».

Aujourd'hui un accord d'entreprise en matière d'horaires, de repos, de salaires...ne peut pas comporter de dispositions moins favorables que celles prévues par le Code du travail et la convention collective.

Cette loi le permettrait en privilégiant les accords d'entreprise, (c'est ce qu'on dénomme « *inversion de la hiérarchie des normes* »), elle remettrait en cause le socle minimum des droits des salariés. Et on sait bien qu'un accord négocié au niveau de l'entreprise, avec les pressions sur l'emploi, place les salariés dans une situation très défavorable.

L'essentiel, c'est qu'en permettant de contourner le Code du travail, elle marquerait une **régression sociale sans précédent** qui serait un véritable signal pour toutes les remises en cause, qu'on soit salarié du privé ou de la fonction publique.

C'est en cela que pour Force Ouvrière ce projet n'est ni amendable, ni négociable.



Le code du travail en tant que minimum social, pèse de fait, sur tous les textes et statuts qui s'en trouveraient encore plus fragilisés si cette loi voyait le jour.

Soutenir que c'est une loi pour aider les patrons à embaucher, pour résorber le chômage, **c'est une insulte à l'intelligence des salariés et de la jeunesse**. Pour ne prendre qu'un seul exemple, qui peut croire qu'en prévoyant de baisser la majoration des heures supplémentaires de 25 à 10% on favorisera les embauches ?

Alors que le monde du travail et la jeunesse sont confrontés aujourd'hui à un défi majeur, celui de préserver ou non les garanties conquises par les générations précédentes. Alors que les profits des actionnaires des entreprises du CAC 40 affichent des hausses prodigieuses, alors que les grands patrons se versent salaires et indemnités indécentes pour tout salarié, il faudrait accepter sur pression du MEDEF qui en demandera toujours plus, **la casse du Code du travail !**

Il appartient aux organisations de salariés de prendre toutes leurs responsabilités pour empêcher ce forfait. Au nom de l'organisation syndicale Force Ouvrière le secrétaire général de l'organisation a déclaré qu'il irait s'il le faut, au bras de fer sur cette question et a adressé un préavis de grève interprofessionnelle au premier ministre pour la journée du 31 mars.

PUBLIC, PRIVÉ : TOUS CONCERNÉS !

L'union départementale des syndicats FO de la Mayenne appelle les salariés du public et du privé à tout mettre en œuvre pour faire échec à la loi Valls-El Khomri. Elle soutiendra et apportera aussi son appui aux mobilisations de la jeunesse en s'attachant à la laisser maître de ses actions et initiatives.

Le 31 mars la mobilisation doit être à la hauteur des enjeux
C'est une question de justice sociale et de dignité !

#loitravailFOditnon

Plus d'infos : 53.force-ouvriere.org

